



ANGLARDS DE SALERS

Directeur de publication
François Descœur

Comité de rédaction
Brenda Walter

Crédits photos :
Mairie d'Anglards-de-Salers

Conception :
Agence Qui Plus Est

Éditée à 600 exemplaires

MAIRIE - Le Bourg
15380 Anglards-de-Salers
04 71 40 00 02
anglards-de-salers.mairie@wanadoo.fr
www.anglards-de-salers.com
(ouverture prochainement)



LETTRE D'INFORMATIONS • N°10 DÉCEMBRE 2020

DOSSIER

LES ÉLECTIONS
MUNICIPALES
Page 5



Retrouvez toutes les infos et toute
l'actualité de la commune sur notre
page Facebook. Rejoignez-nous !

www.facebook.com
/MairieAnglardsDeSalers

ÉDITO

L'actualité de cette année restera forte dans l'histoire mondiale. Quel que soit l'endroit, beaucoup de personnes ont soufferts physiquement ou dans leur travail. L'évènement n'est malheureusement pas clos. Nous nous devons avoir une pensée pour tous, et de bien respecter les gestes barrières.

Globalement sur notre commune et encore plus sur notre département, l'épidémie ne s'est pas montrée aussi importante que sur la majorité du territoire. Dans ce malheur nous avons constaté que le Cantal était très attractif et devenait véritablement une terre d'accueil. En quelque mois, le monde rural s'est mis à exister. Il est temps de réagir tous ensemble, de nous faire connaître pour porter à l'extérieur la connaissance de notre existence, de notre savoir et de notre magnifique département.

Nous devons valoriser cette image et bien faire comprendre que toutes les communes rurales à l'échelle nationale représentent une puissance importante qu'il est nécessaire d'aider. C'est la raison pour laquelle, je soutiens l'Association de Maires Ruraux de France dont je suis présent au conseil national d'administration.

Pendant ces divers confinements le système scolaire a été perturbé. Je tiens à adresser au nom du Conseil Municipal tout nos remerciements aux enseignants, au personnel communal et au centre aéré, pour leur dévouement et leur professionnalisme. Nous avons tout mis en

œuvre pour pénaliser le moins que possible les enfants et les parents. Un grand merci à la cantine qui a tout fait pour s'adapter.

Enfin nous avons vécu dans l'histoire de notre commune un moment local historique, les élections municipales. Celles-ci ont fait l'objet d'un seul tour au mois de mars. Sept nouveaux conseillers sont venus enrichir le groupe.

Néanmoins la Covid-19 ne nous a permis de constituer le nouvel exécutif qu'au mois de juin et de voter l'ensemble des budgets à cette époque.

Les actions et travaux ont pris du retard. Juste avant la pandémie au début de l'année nous avons pu terminer le très gros chantier de la route de Mauriac. Je vous remercie tous pour votre patience qui montre que vous avez eu raison vu le succès de cette opération.

Les nouvelles consignes gouvernementales nous demandent d'être très prudents pour les fêtes de fins d'année. Respectons les afin nous l'espérons d'en finir au plus vite avec cette pandémie.

Dans cette attente, en vous souhaitant bonne lecture, et malgré un contexte national douloureux, le Conseil Municipal d'Anglards de Salers vous présente pour la nouvelle année, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, une année de bonheur et de santé, en réaffirmant une fois de plus les valeurs de notre république : Liberté, Égalité, Fraternité.

Prenez soin de vous et protégez-vous.

Le maire, François Descœur.

LES TRAVAUX COMMUNAUX

Depuis le début du mandat du nouveau conseil municipal, les travaux suivants ont été accomplis :

ATELIER MUNICIPAL



Dans l'atelier municipal la douche et les toilettes ont été modernisées.

Les responsables du matériel Alain DEFLISQUE et Daniel TRÉMÉE ont équipé les cantonniers de nouveaux matériels (tronçonneuse, quad) et divers petits équipements et outils à main.

Finalement l'équipe technique a été renforcée avec un nouvel agent, Ludovic GOETGHEBEUR.

Notre cantonnier Serge DONADIEU fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2021. Une annonce de recrutement sera déposée au centre de gestion.

ÉTAT CIVIL : DEPUIS LA FIN DE 2019

NAISSANCES

- Mathéo DAUZET, le 29/02/2020
- Léa BLANCHFLEUR, le 04/06/2020
- Maëlan GIMENEZ, le 13/07/2020
- Jean BAUDUIN, le 29/07/2020
- Ethan FREYSSINIER, le 19/10/2020

DÉCÈS

- Monsieur Michel ICHARD - 64 ans
- Madame Simone PICQUART - née CHAULET - 95 ans
- Madame Nicole LAURICHESSE - 66 ans
- Madame Marinette FORETNEGRE - née MATHIEU - 90 ans
- Madame Fernande LEGRAND - née GENDRE - 74 ans
- Monsieur Roger CHANUT - 60 ans
- Madame Josiane LAJARRIGE - 74 ans
- Monsieur Roger GAILLARD - 101 ans
- Monsieur Adrien ARNAL - 68 ans
- Monsieur Alain SERRE - 73 ans
- Madame Léonie MUGNAI - née BORNE
- Monsieur Patrice MAUCHAIN - 68 ans
- Monsieur André VIGNAL - 90 ans
- Monsieur Michel CHAMBRE - 63 ans
- Madame Denise CHAMBON - née DELPRAT - 87 ans
- Monsieur Claude THEBAUD - 93 ans
- Monsieur Robert FRUIQUIERE - 83 ans
- Madame Antonina FRUIQUIERE - née RIGAUDIERE - 92 ans
- Monsieur George BESSON - 77 ans
- Madame Marie Louise CHEYMOL - née DAUZET - 90 ans
- Maud HARDY - née PAIN - 71 ans

FÊTE DES MÈRES

En raison de la crise sanitaire la fête des mères de cette année est reportée à 2021.

PISTE DES MONTAGNES

Les travaux sur la piste des montagnes ont été réalisés cette année. Il s'agissait de la réfection complète de la route, en gardant le caractère piste.

Avec l'association « Découverte, Chemins et Patrimoine », une étude est en cours pour installer une série de plaques d'exposition « faune et flore » le long de la piste des montagnes. Elles seront mises en place l'année prochaine.



Vue de la Bélêche, photo par Christian BOUCHARDY.

CANTINE

Deux nouveaux fournisseurs bio sont contactés afin de valoriser le label bio de la cantine scolaire :

- Pierre Bardelli : potager aux 1000 graines de Brageac.
- La ferme de Bassignac, pour les yaourts bio.

AUTRES TRAVAUX

- Remplacement du tableau électrique du Château de la Trémolière.
- Modification des horaires d'ouverture de l'agence postale et de la bibliothèque

LES TRAVAUX SUIVANTS SONT EN COURS :

- Réparation de l'église d'Espinassoles.
- Rénovation de l'équipement sono et vidéo de la salle polyvalente.
- Rénovation et mise aux normes de l'école, de la cantine et du centre aéré (*études en cours*).
- Étude pour la réalisation 2021 du ralentissement de la circulation automobile devant l'école et dans le bourg.
- Étude du programme de voirie.

AMÉLIORER VOTRE HABITAT

Le Pays de Salers renforce son soutien à la rénovation de l'habitat par la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale pour la période 2020-2025.

La Communauté de Communes du Pays de Salers, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et Action Logement ont mobilisé d'importants financements par le biais de subventions pour aider les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs à entreprendre des travaux d'amélioration de leur logement (lutter contre l'habitat indigne, lutter contre la précarité énergétique, adapter le logement au vieillissement et/ou handicap, développer une offre locative de qualité).

Les propriétaires (sous certaines conditions) ont l'opportunité d'avoir accès à des financements publics et privés conséquents et adaptés à chaque cas de figure. Dans certaines conditions, les travaux peuvent être financés à hauteur de 80 % grâce notamment à une action menée de front par l'État, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), Action Logement et la Communauté de Communes du Pays de Salers.



- ▶ **Vous avez besoin de remplacer votre chaudière ? D'améliorer votre isolation ? D'aménagements pour maintenir vos parents à leur domicile ?**
Des aides financières existent et peuvent être sollicitées !
- ▶ **Contactez Oc'téha pour vérifier votre éligibilité aux aides et préparer vos travaux.** Oc'téha vous accompagne gratuitement et sans engagement, visite votre logement et vous aide à monter un dossier de financement.
- ▶ **Prenez rendez-vous** au 07 50 56 69 44 ou au 06 44 51 92 35 ou par mail à habitatcantal@octeha.fr ou sgirard@octeha.fr

TRI DES DÉCHETS

Depuis quelques mois, les chargements de papier livrés au repreneur sont de mauvaise qualité. Il y a trop de cartons, cartonnets et d'autres emballages plastiques notamment présents à l'intérieur de ces chargements.

QU'EST-CE QUE LE TRI ?

Le tri des déchets regroupe toutes les actions consistant à séparer et récupérer les déchets selon leur nature pour les valoriser et ainsi réduire au maximum la quantité de déchets ménagers résiduels* (part des déchets d'ordures ménagères qui reste après la collecte sélective), non recyclables.

QU'EST-CE QU'UNE ERREUR DE TRI ?

Il s'agit de :

- ✗ d'un déchet qui, par sa matière et sa composition ne peut être recyclé
- ✗ d'un déchet qui ne se trouve pas dans la bonne colonne
- ✗ d'un déchet recyclable qui n'a aucunement sa place dans les colonnes de tri

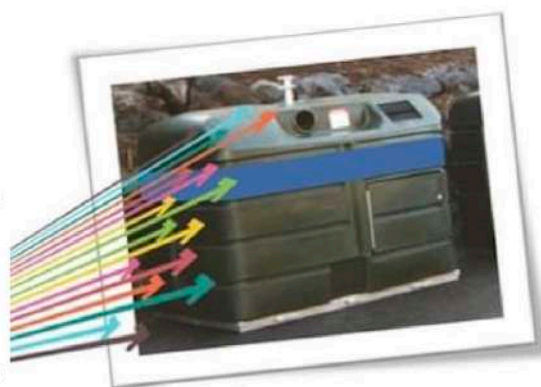


Pensez à enlever les films plastiques enveloppant les magazines avant de les mettre dans la colonne de tri. Les films plastiques sont à mettre dans la poubelle d'ordures ménagères. Ils ne se recyclent pas !!!

Je peux mettre dans celle-ci:

- ✓ Journaux, magazines
- ✓ Publicités, prospectus
- ✓ Catalogues, annuaires
- ✓ Courriers, enveloppes
- ✓ Livres, cahiers, bloc-notes

ET SEULEMENT ÇA



À QUOI ÇA SERT ?

Économiser, limiter notre impact environnemental, éviter de produire des déchets non recyclables...

Le tri sélectif est bénéfique à plusieurs titres:

- ✓ pour nos enfants,
- ✓ pour notre environnement et notre nature,
- ✓ pour nos communes,
- ✓ et surtout pour notre budget.

Le tri est ainsi l'affaire de tous ! Votre geste de tri contribue à économiser des ressources naturelles, à éviter le gaspillage et à limiter les pollutions. Alors continuons à trier toujours plus d'emballages et de déchets pour protéger ensemble !

15 MARS 2020

ÉLECTION D'UN NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal gère par ses délibérations les affaires de la commune. Il vote notamment le budget communal, préparé par le maire et ses adjoints, et les taux d'imposition locale, crée et supprime les emplois des agents communaux, autorise les acquisitions et les cessions des biens communaux, approuve les emprunts de la commune et accorde les subventions, fixe les tarifs des services communaux, etc.

L'élection des conseillers municipaux se déroule au scrutin majoritaire plurinominal à deux tours :

- au premier tour, des candidats sont élus s'ils ont obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et le vote d'au moins le quart des électeurs inscrits ;
- si tous les sièges ne sont pas pourvus après le premier tour, un second tour suit, dans lequel la majorité relative suffit.

À Anglards de Salers après le premier tour du 15 mars 2020 tous les 15 sièges ont été pourvus, avec une participation de 79.7%.

En raison de la crise Covid-19, la réunion d'installation n'a pu avoir lieu que le 23 mai 2020. À compter de cette date, le conseil municipal est installé et se compose de :

François DESCOEUR,

Maire, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Salers, Président du Syndicat des eaux de la région de Mauriac, Vice-Président Régional de l'E.P.F./ SMAF Auvergne (Établissement Public Foncier)

Jean-Louis DAPON, 1^{er} Adjoint, Conseiller communautaire

Alain MAGNE, 2^e Adjoint

André BESOGNE, 3^e Adjoint

Bernard VEYSSIÈRE, 4^e Adjoint, Conseiller communautaire



LES AUTRES CONSEILLERS MUNICIPAUX RENOUVELÉS :

Sébastien SIMON, Sandrine CHAZOULE, Raymond BLANCHEFLEUR



ET LES NOUVEAUX CONSEILLERS ÉLUS :

Alain DEFLISQUE, Daniel TRÉMÉE, Alexandra ROUSSEYRE, Françoise FOURNIVAL, Brenda WALTER, Nadine FAUCHER, Thomas FAGEOLE



Le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre. La réunion du conseil municipal est ouverte au public sauf si l'assemblée décide le huis clos ou si le maire exerce son pouvoir de « police des séances ».

Les convocations et les comptes rendus des séances sont affichés à la Mairie.

LES COMMISSIONS

Le travail du conseil municipal est partagé entre différentes commissions. Le maire et les adjoints participent à l'ensemble des commissions. Ensuite, les responsables des commissions sont :

Adresse :

B. Walter, D. Trémée

Affaires Culturelles :

Ensemble du Conseil

Affaires Juridiques :

T. Fageole

Cantine :

F. Fournival

Centre aéré, équipement sportif :

A. Rousseyre, D. Trémée

Centre de Première Intervention (CPI) :

A. Deflisque

Château :

P. Delestre (ancien conseiller municipal)

Cimetière :

J.L. Dapon, A. Besogne, R. Blanchefleur, S. Chazoule

Communication :

B. Walter, A. Rousseyre

École :

J.L. Dapon, S. Chazoule

Finances :

Le maire et ces adjoints

Informatique :

B. Walter, T. Fageole

Médecine :

F. Fournival

Mémoire :

J.L. Dapon

Relation avec les commerçants :

B. Veyssière, A. Deflisque, D. Trémée

Travaux, gestion du matériel :

A. Deflisque, D. Trémée

Urbanisme, Environnement :

F. Descœur, R. Blanchefleur

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS



La Communauté de Communes est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration de projets communs de développement et d'aménagement de l'espace.

Elle exerce de plein droit, pour le compte des communes membres et pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, différentes compétences. À partir du moment où les compétences sont transférées à la communauté, les communes ne peuvent plus les exercer, sauf en matière de logement social, où la commune et la communauté peuvent toutes deux intervenir pour financer des opérations ou en garantir les emprunts.

La Communauté de Communes du Pays de Salers, qui compte près de 9 000 habitants, est gérée par un conseil communautaire.

En juillet 2020 le nouveau conseil communautaire a été installé avec les membres suivants et leurs responsabilités :

Bruno FAURE

président de la Communauté de Communes, président du Conseil Départemental

Marc SEPCHAT

1^{er} vice-président, 1^{er} adjoint au maire de Pleaux
> Développement économique

François DESCŒUR

2^e vice-président, maire d'Anglards de Salers
> Urbanisme

André DUJOLS

3^e vice-président, maire de Saint-Cernin
> Développement des services et du numérique

Jean-Noël PARRA

4^e vice-président, maire de Barriac-les-Bosquets
> Environnement (y compris la collecte et traitement des déchets)

Jean-Louis FAURE

5^e vice-président, maire de Salers
> Développement touristique

Patrice FALIÈS

6^e vice-président, maire de Freix-Anglards
> Développement culturel

Jean-Marc DELBOS

Membre du bureau, maire de Chaussenac
> Agriculture et l'agroalimentaire

Jean-Pierre CINQUALBRES

Membre du bureau, maire de Saint-Illide
> Habitat

Louis CHAMBON

Membre du bureau, maire du Falgoux
> Jeunesse et sports

Jean-Marie FABRE

Membre du bureau, maire de Saint-Chamant
> Transition énergétique

Jean-Yves BONY

Membre du bureau, élu à Ally et député de la circonscription
> Assainissement

Martine PANI

Membre du bureau, maire de Tournemire
> Projets touristiques en la mise en valeur du patrimoine

Christian FOURNIER

Membre du bureau, maire de Saint-Martin-Valmeroux
> Santé

LE SYNDICAT DES EAUX DE LA RÉGION DE MAURIAC

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Mauriac est un syndicat inter-communal à vocation unique, qui a son siège social 12 rue Blaise Pascal à Mauriac. Il a été créé en 1947 avec la commune de Mauriac, puis vient s'ajouter en 1954 Anglards de Salers, Salins et le Vigean, en 1978 Sourniac, en 2011 les communes d'Arches et de Jaleyrac, en 2016-2017 la commune de Chalignac et enfin en 2017-2018 Chaussenac et Salers. Chaque commune a deux délégués au conseil d'administration. Le président est François DESCŒUR, la première vice-présidente, Edwige ZANCHI et le deuxième vice-président, Jean-Pierre SOULIER.

Le syndicat fonctionne en 2020 avec un effectif de sept agents. La population totale gérée par le syndicat est de 7 535 habitants pour 5 021 abonnés au réseau d'eau.

Les ressources en eau proviennent, à l'exception de quelques compléments secondaires, de deux sources principales, les captages en montagne et la station de pompage sur le Mars.

Le réseau d'adduction d'eau potable s'étend sur environ 450 km, avec un taux de rentabilité pour 2019 d'environ 77,65 %.

Tout en gardant sa vocation classique auprès des communes, le gros chantier actuel est la mise en service de forages pour supprimer le barrage de Pons afin d'apporter une autonomie sereine au territoire et de redonner un libre cours écologique au Mars.



2020, UNE SAISON EXCEPTIONNELLE POUR LE CHÂTEAU DE LA TRÉMOLIÈRE

Au printemps, pendant de nombreuses semaines, nous nous sommes posé la question de savoir si nous allions pouvoir ouvrir le château pendant l'été. La Covid-19 était là et la menace sur la santé de tous était bien présente. Le confinement d'abord, puis la limitation des déplacements faisaient craindre le pire.



Pour autant Maryline travaillait depuis des mois sur l'entretien et le fleurissement du Verger de Déduit. Fabien Verschaere, le peintre retenu pour l'expo d'été de cette année, n'avait pas pu se déplacer pour repérer les lieux, il fit totalement confiance à Claire Gastaud. C'est Claire et son équipe qui assura l'accrochage des œuvres avec un contrôle à distance de l'artiste.

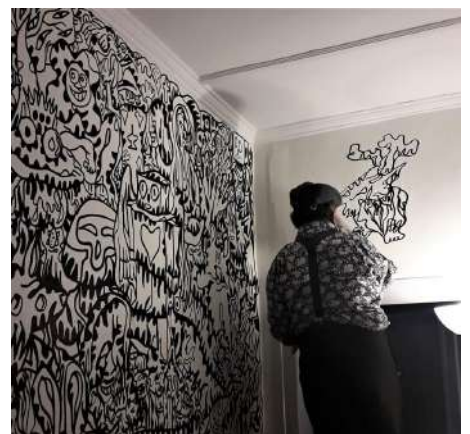
Finalement la décision d'ouvrir le 20 juin fut prise. La saison pouvait commencer avec plus d'un mois de retard et dans des conditions particulières : gel hydroalcoolique à disposition et masques obligatoires, consignes de distanciation, limitation au strict minimum de l'espace de vente des livres et souvenirs, annulation du vernissage de l'exposition Fabien Verschaere, annulation des visites nocturnes...

C'est Mikolaj (notre artiste peintre local de l'atelier La Trame) qui a été en charge pendant toute la saison de l'accueil des visiteurs, de faire respecter les consignes et d'appliquer les procédures de désinfection systématique des interrupteurs et poignées de portes.



Résultat : la saison bat tous les records de fréquentation, ce sont environ 4000 visiteurs qui ont pu découvrir ou redécouvrir les tapisseries du Bestiaire Fantastique, l'expo haute en couleurs de Fabien Verschaere, le Verger de Déduit également très coloré, et l'exposition des Peintres du Dimanche. Avec des journées avec plus de 100 visiteurs payants, cela a été le 15 août (période habituellement la plus chargée de la saison) pendant toute l'été du

premier juillet jusqu'à mi-septembre. Pour clôturer l'expo d'été « ombres et contes de fée » du château de la Trémolière, Fabien Verschaere nous a fait le cadeau d'une fresque qui restera à demeure sur les murs du deuxième étage du château. Cette fresque a été réalisée pendant la médiation culturelle organisée par la Communauté de communes qui a attiré plus de 300 élèves des écoles communales de la région.



Bien sûr avec très peu d'étrangers mais avec beaucoup de personnes qui découvraient la région pour la première fois, nous avons eu des retours très positifs : l'extraordinaire dialogue entre les tapisseries du XVIème

siècle et la peinture moderne exubérante de Fabien Verschaere, le magnifique travail de Maryline dans le jardin malgré la sécheresse ont été soulignés par de nombreux visiteurs. Autre preuve de l'intérêt porté à la visite, 12 toiles des peintres du dimanche ont été vendues, coups de cœur et/ou souvenir de leur passage à Anglards.



LA MUSIQUE DES MOTS



Le programme 2020 de l'association la Musique des Mots, présidé par Maryline BARRIER, Jennifer GOETGHEBEUR secrétaire et Philippe DELESTRE trésorier, a été malheureusement perturbé par la pandémie.

Cependant l'association, en respectant les consignes de sécurité, a pu maintenir sa manifestation « *Mots dits, Mots lus* » qui marquait ses 1 an d'existence.

Ce fut encore une belle édition, en vers, en prose, en français, espagnol (à la sauce argentine), polonais ou néerlandais, d'auteurs renommés ou de créations personnelles, lus par des jeunes ou moins jeunes, tous les textes furent partagés avec générosité et bonheur.

L'association a également installé devant la Mairie une boîte à livres pour permettre l'échange des lectures. Cet été la boîte a été décorée avec art et inspiration par Kevin LUC. Merci à lui d'avoir associé le Petit Prince à notre plaisir de la lecture!



L'association « *La Musique des Mots* » pour marquer le coup de ses 1 an d'existence a invité au Château de la Trémolière la Troupe de théâtre de la Luzège pour donner une représentation de la pièce de Shakespeare « *La Tempête* ».

En raison de la Covid-19 le nombre de spectateurs a été limité et des consignes strictes de distanciations ont été respectées pendant le spectacle. 130 personnes (alors que le nombre des demandes dépassait les 200) ont pu assister à cette grande première théâtrale dans les jardins du Château.

L'art théâtral fut une découverte pour de nombreux spectateurs et malgré le choix d'une pièce assez complexe le spectacle présenté fut apprécié par tous. La qualité d'interprétation des acteurs professionnels, leur appropriation du lieu avec l'utilisation de tous les espaces du jardin (y compris la fontaine!) et la grande proximité avec le public ont fait de ce moment un moment magique.



Lire est un plaisir qui procure des émotions grâce à des auteurs de tous horizons géographiques ou historiques. Mais c'est aussi un plaisir que l'on peut partager avec les autres. C'est pour cela que l'association veut promouvoir la lecture à haute voix dans

divers lieux et sous diverses formes en s'adressant à tous les publics.

Créer des rencontres, échanger, partager, mettre les mots dans la lumière, les faire voyager, danser, voilà notre ambition de « passeurs de mots ».

Aussi, dès que cela sera possible, nous organiserons de nouveaux événements et de nouvelles lectures à haute voix.

RÉCIT VÉRIDIQUE D'UN DRAMATIQUE ACCIDENT À MENTEROLLES

BATIFOLAGE DE JEUNESSE (1444)

Le 28 mai 1444, une trêve fut signée entre Français et Anglais ; elle devait se prolonger cinq ans. La nouvelle fut accueillie dans les deux royaumes par une explosion d'allégresse.

C'est dans cette atmosphère de détente que Georges Antignac et Mathieu Blanchard, du village de Menterolles, près d'Anglards de Salers, mangeaient des cerises, un soir de juin. Ils étaient liés par une vieille amitié et échangeaient de gais propos « riant et se réjouissant ensemble », quand survint une fillette de 12 ou 13 ans, Catherine Pichot Celle-ci, avec ses petites amies, avait fait une bonne farce à son voisin Mathieu : elle s'était amusée « par esbattement et joyeusement » de lui mettre des orties dans son lit.

Mathieu, voyant venir la jeune espiègle, lui courut après l'attrapa et en plaisantant, la retint de force. Catherine, se débattant, appela Georges à l'aide. Celui-ci accourut et les deux garçons s'étant pris à bras-le-corps, commencèrent à lutter, mais sans aucune animosité et seulement en guise d'amusement. Ils arrivèrent ainsi dans un champ semé de seigle. George finit par renverser Mathieu à terre et tomba sur lui.

En ces temps d'insécurité, où on redoutait à la fois les routiers et les loups, tout le monde était armé. Le plus humble des laboureurs avait au flanc, tout au moins, un bon couteau. Au cours de la chute celui que Mathieu portait pendu à sa ceinture, pénétra profondément dans la cuisse de son ami, provoquant une grande effusion de sang.

Mathieu, navré de cet accident, appela aussitôt à l'aide. Les voisins vinrent relever le blessé qu'on transporta chez lui. Il reçut les derniers sacrements, pardonna à son compagnon ce meurtre bien involontaire et trépassa le même nuit.

(texte de Henri DIDELOT)



CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION DU 8 MAIS 1945 ET DU 11 NOVEMBRE 1918

Dans le respect des consignes liées à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, Jean BRUN, Président des anciens combattants et François DESCOEUR, Maire de la commune, ont effectué, pour ces deux cérémonies un dépôt de gerbe au monument aux morts, sans public.

La situation exceptionnelle que nous vivons ne doit pas nous faire oublier le sacrifice de ceux qui, par leur courage, ont permis à la France de gagner contre l'adversité, de reconquérir sa liberté et de construire la paix.



BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque d'Anglards de Salers se trouve dans le centre de notre bourg, juste en face du monument aux morts et partage son espace avec l'agence postale.

Elle ouvre ses portes du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et le samedi de 9h30 à 12h et elle vaut vraiment le détour !

À la bibliothèque vous pouvez utiliser le wi-fi et il y a de la place pour le télétravail.

Pendant les horaires d'ouverture de la Poste, il y a aussi la possibilité de copier, scanner ou imprimer.

Spécialement conçu pour les enfants : les plus petits sont invités à faire leurs propres découvertes dans la bibliothèque d'Anglards de Salers. Un petit coin est aménagé pour eux, où ils peuvent non seulement regarder et emprunter les livres, mais aussi dessiner et jouer. En plus les amis peluches les attendent pour jouer et lire ensemble.



TOUR DE FRANCE

Le 11 septembre 2020, le Tour de France passait à Anglards de Salers pour la troisième fois. Avec pas moins de 4.400 m de dénivelés positifs en cumulé, l'étape était particulièrement difficile.

Encore un moment historique pour la commune d'Anglards de Salers !



DISTINCTION



Le 7 septembre 2020, Monsieur Serge CASTEL, Préfet du Cantal, a conféré par arrêté l'honorariat à Monsieur Henri DIDELOT, Maire Adjoint de la commune d'Anglards de Salers du 12 mars 1989 au 15 mars 2020.

Une remise officielle aura lieu au printemps 2021. Toutes nos félicitations!